

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2016

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 2 mai 2016 sous la présidence de M. GAMOY, Maire.

*2016ko maiatzaren 2an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.*

Présents / Hor zirenak : MM. AGUERRE BOUVIER – ARLUCIAGA- BORTHURY- CATELIN LARRE – DARQUY-GOÑI - HARISPOUROU – HIRIBARNE - ITURBURUA – JOUIN – LACO - LASCARAY- MACHICOTE POEYDESSUS –MATHOREL – POCHELU *jaun, andereak*.

Absents excusés / Barkatuak : MM. DUCASSOU – IRIQUIN – MENDIVIL NOËL *jaun, andereak*

Pouvoirs / Ahalordea eman dutena : ont donné pouvoir Mme DUCASSOU à Mme ARLUCIAGA- Mme MENDIVIL NOËL à Mme CATELIN LARRE – M. IRIQUIN à Mme AGUERRE BOUVIER

A 20 H 30 le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

#### Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Paul ITURBURUA en cette qualité.

#### Adoption du Procès-verbal de la dernière séance

Jean-Michel GOÑI tient à clarifier un point s'agissant de l'intervention du Service Voiries et Réseaux Intercommunal (SVRI) de l'APGL. La rémunération du service se chiffre à 68 411 € et non à 140 000 € comme cela a pu être avancé par Philippe LASCARAY. Les chiffres sont vérifiables.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour Nathalie AGUERRE BOUVIER indique qu'il serait souhaitable que les élus soient informés plus tôt des réunions du conseil municipal.

Le Maire s'engage à informer les élus dès lors que la date sera arrêtée et précise que les convocations suivront dans le respect des délais comme à ce jour.

Philippe LASCARAY signale que cela fait 2 mois qu'il n'y a pas eu de réunion mensuelle d'information et qu'il a bien peur que des informations aient pu leur échapper. Le Maire précise que le Conseil Municipal a été amené à se réunir en février, mars et avril et Jean-Paul ITURBURUA indique que les informations ont été délivrées à cette occasion. Nathalie AGUERRE BOUVIER relève que ces réunions mensuelles sont l'occasion de discuter de façon plus informelle. Le Maire note que le Conseil Municipal a été fixé en ce début de mois afin de se prononcer au plus tôt sur l'EPCI et qu'il a effectivement pris le parti de ne pas cumuler les dates en multipliant les réunions. Philippe LASCARAY relève qu'en réunion d'information les discussions sont plus informelles et les échanges plus importants.

Avant de débattre de la première question, le Maire informe l'assemblée qu'il a pris connaissance le vendredi 29 avril d'un courrier remis la veille, dans l'après-midi, à Eliane par Bernadette BORTHURY.

Ce courrier émane du « groupe de travail BALAKI », est adressé au Maire et demande de rajouter à l'ordre du jour de la séance du 2 mai 2016 le dossier « Trinquet BALAKI ».

Ce courrier émane du groupe de travail « Balaki » et le Maire en donne lecture. Il fait remarquer que ce courrier émane d'un groupe qui n'est pas identifié dont on ignore les membres et qui plus est qu'il n'est pas signé. Bernadette BORTHURY intervient pour confirmer la signature du courrier, le maire lui confirme que le courrier est simplement paraphé. Bernadette s'en excuse et note que ce n'était absolument pas intentionnel

Il précise que pour répondre à cette demande il aurait fallu qu'il adresse, dans les délais, une nouvelle convocation à l'ensemble des élus ; ce qui n'était pas possible. Nathalie AGUERRE BOUVIER intervient ici pour redire l'intérêt pour les élus d'être informés assez tôt de la date du conseil. Le Maire en convient et indique qu'il en a pris bonne note.

Pour revenir à la question il confirme qu'elle ne sera effectivement pas débattue à la présente séance et que par ailleurs il veut être très clair en ce qui concerne le trinquet : il n'entend plus débattre de ce dossier tant que le jugement n'aura pas été rendu.

Philippe LASCARAY réagit en notant que les conseillers municipaux disposent du droit de solliciter l'inscription d'un dossier à l'ordre du jour d'une séance du Conseil Municipal et que le Maire ne peut s'y opposer. Le cas contraire c'est considéré comme de l'abus de pouvoir

## **1 – Bibliothèque**

Le Maire informe l'assemblée que Camille ALZURI en charge de la bibliothèque municipale travaille en étroite relation avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) auprès de laquelle elle suit également des formations.

De cette collaboration il ressort que la bibliothèque municipale détient dans son fonds des ouvrages qui nécessitent d'être retirés car devenus notamment obsolètes.

Cette opération dite de « désherbage » peut être réalisée avec le concours des bibliothécaires de la BDP mais doit avant tout être actée par une délibération du conseil municipal.

Le Maire précise que s'agissant du devenir des livres ainsi retirés Camille s'en est entretenue notamment avec Denise MACHICOTE POEYDESSUS.

Cette dernière indique effectivement que certains ouvrages sont anciens, que certains ne sont plus du tout empruntés et qu'il importe de renouveler les rayonnages. La question se pose du devenir des livres ainsi triés : certains et comme le propose Isabelle ARLUCIAGA peuvent tout à fait être déposés dans les écoles communales à la crèche et à la garderie scolaire ; d'autres pouvant faire l'objet d'une vente dont le produit ira au CCAS.

Philippe LASCARAY rebondit sur ce dossier pour rappeler la demande faite par l'Ikastola lors d'une réunion en présence des délégués de la Commune, à savoir lui-même et Denise MACHICOTE POEYDESSUS, et visant à détacher Camille auprès de l'Ikastola pour des interventions autour du livre (intervention sur le temps des NAP, ateliers « lecture »...). Philippe indique qu'il a reçu notification d'un refus alors même que ce point n'a pas été évoqué en conseil. Il trouve dommage que cette demande ait été traitée de telle façon et que le refus n'ait pas été argumenté. Le Maire indique que si on accède

à la demande de l'ikastola, la commune sera sollicitée par le privé et qu'au final ce sera un cumul d'heures. Bernadette BORTHURY intervient pour proposer une journée pour les 3 écoles communales. Le Maire indique que Camille reçoit les scolaires à la bibliothèque une fois par mois selon le calendrier arrêté par les écoles. Nathalie AGUERRE BOUVIER indique que tous les enfants ne peuvent participer à ces séances à la bibliothèque compte tenu du faible créneau horaire.

Denise MACHICOTE POEYDESSUS indique que ces créneaux ont été arrêtés par les écoles et note qu'autrefois l'organisation était différente (2 visites par mois). Nathalie AGUERRE BOUVIER propose que ce soit l'agent qui se déplace dans les écoles et donne pour exemple le fonctionnement sur Bayonne. Philippe LASCARAY la rejoint sur ce point et relève que ce fonctionnement serait plus simple en termes de logistique.

Le Maire propose que cela soit étudié en commission « écoles ».

L'opération de désherbage est approuvée à l'unanimité des présents.

## **2 – Chemin rural de Xapata**

Le Maire indique que ce dossier concerne non un échange comme porté à tort sur l'ordre du jour de la convocation mais bien :

- Une acquisition par la Commune de surfaces sur la propriété MACHICOTE Jean-Baptiste ;
- Une vente par la Commune au profit de M. MACHICOTE.

Philippe LASCARAY se fait confirmer que les échanges ne sont pas possible mais que les transactions interviennent pour l'euro symbolique.

En fait M. MACHICOTE Jean-Baptiste a sollicité la Commune afin d'acquérir du terrain devant la propriété TEILLERIA qui aujourd'hui est en limite exacte du chemin. Cette opération pourrait être couplée avec l'acquisition par la commune des surfaces nécessaires à l'élargissement du chemin rural au droit d'Urtxinaxia comme prévu au PLU qui note à cet endroit un emplacement réservé.

Aujourd'hui il convient de prendre l'avis du conseil municipal sachant que si les élus sont favorables le dossier doit être soumis à enquête publique s'agissant de la vente de l'assiette d'un chemin.

A noter que les frais de géomètre et notaire restent à charge du demandeur, M. MACHICOTE.

Bernadette BORTHURY intervient et relève une fois de plus, au vu des plans transmis, que la construction empiète sur le domaine public. Il lui est indiqué en retour que c'est l'aplomb du balcon et que la réhabilitation de cette maison a été réalisée avec un permis de construire. Elle convient que dans le cas présent la Commune n'est pas dans la même situation que celle révélée dans le dossier URDANGARIN.

Philippe LASCARAY rappelle que par principe il se positionne contre les ventes par la Commune et qu'il entend que la collectivité privilégie les échanges.

Le Maire intervient pour souligner l'intérêt de cette opération quant à l'élargissement de chaussée et la faisabilité des travaux d'extension du réseau d'eaux usées. Jean-Michel GOÑI le rejoint et souligne qu'il s'agit de surfaces minimum.

Décision favorable à l'unanimité.

### **3 – Travaux PREDONIA, enregistrement de servitudes, désignation du Notaire**

Le Maire rappelle qu'il est convenu de faire des travaux à Predonia afin de contenir l'important glissement de terrain.

Il souligne que dans le cadre de ces travaux il est nécessaire de procéder à la canalisation des eaux de ruissellement qui seront conduites en contrebas de la propriété FAGOLA.

La réalisation de ces ouvrages intervenant en domaine privé (Ptés Predonia et Fagola) la commune a d'ores et déjà obtenu les accords écrits des propriétaires. Toutefois et au-delà de ces accords il est nécessaire d'enregistrer les servitudes par acte notarié.

Le Maire sollicite la désignation du Notaire et propose Maître Iban de Rezola.

Approuvé à l'unanimité des présents.

### **4 – EPCI Pays Basque**

Le Maire précise qu'il a rendu le Conseil Municipal destinataire de l'ensemble des documents reçus en Mairie et relatifs à ce dossier de même que l'arrêté préfectoral sollicitant le vote des conseils municipaux.

Il invite aujourd'hui le Conseil Municipal à donner l'avis officiel du conseil municipal sur ce projet d'EPCI.

Philippe LASCARAY rappelle que les élus ont effectivement débattu du dossier et demande s'il y a un besoin pour échanger un peu plus.

De fait le Conseil procède directement au vote :

**Pour** : MM. ITURBURUA – GOÑI – LACO – AGUERRE BOUVIER – IRIQUIN – BORTHURY – LASCARAY – HIRIBARNE – MENDIVIL NOËL – DUCASSOU – HARISPOUROU

**Contre** : MM. GAMOY – MACHICOTE POEYDESSUS – DARQUY – POCHELU – ARLUCIAGA – CATELIN LARRE

**Abstentions** : MM. JOUIN - MATHOREL

Avis favorable par 11 voix « Pour », 6 «Contre » et 2 abstentions.

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

- **Dossier « demande introduite par M. Mme URDANGARIN »** : le Maire indique qu'au titre des questions diverses il avait noté ce dossier qui par ailleurs fait l'objet d'une question orale de la part de Bernadette BORTHURY et Philippe LASCARAY.

Le Maire en donne lecture.

Le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal il avait été débattu d'un projet de vente de terrains aux conjoints URDANGARIN et le conseil avait émis un avis favorable sur le principe avec toutefois l'obligation de s'assurer sur le terrain du tracé du GR 10.

Le Maire précise qu'il s'est déplacé sur les lieux avec Jean-Paul ITURBURUA et Pierre HARISPOUROU. Ils ont constaté d'une part le tracé effectif du GR 10 et ont rencontré Mme URDANGARIN et son fils.

Il propose de poursuivre l'étude de ce dossier : évaluation des surfaces, consultation du service du Domaine, recensement de l'ensemble des éléments et données de l'affaire, avant de revenir devant le Conseil Municipal et de délibérer.

Isabelle ARLUCIAGA se fait confirmer d'une part le passage du GR10 sur 2 parcelles, en partie haute, et d'autre part que ce dossier fera l'objet d'une délibération.

Bernadette BORTHURY demande à connaître les fameux accords qui ont été avancés lors de l'étude de ce dossier en 2013. Jean-Paul ITURBURUA pense qu'il s'agit du bail de location des terrains. Bernadette relève qu'elle n'a fait que reprendre le compte-rendu du Conseil de 2013 et s'interroge sur la fluctuation des avis : hier on s'appuie sur ce bail pour interjeter un refus et aujourd'hui malgré l'existence de ce même bail de location, on délivre un avis favorable. Jean-Paul ITURBURUA note qu'en 2013 la demande n'avait pas été étudiée de la même façon : aujourd'hui les élus ont rencontré les demandeurs, se sont déplacés sur les lieux. Par ailleurs il tient à préciser que les positions peuvent évoluer et qu'on ne saurait nécessairement être tenu à un avis de 2013. De plus le Maire rajoute que la demande d'acquisition des terres est liée à l'installation du fils. Bernadette BORTHURY relève qu'à priori cette installation ne serait pas aussi évidente que cela. Pierre HARISPOUROU confirme effectivement le projet d'installation.

Philippe LASCARAY indique qu'il serait intéressant d'étudier cette demande sous l'angle de l'échange comme proposé par les URDANGARIN. Il note que cette possibilité d'échange n'a absolument pas été évoquée lors de la précédente séance et pour sa part il souhaite que cet aspect soit considéré. Jean-Paul relève que cette éventualité n'avait pas été retenue car à priori la qualité et la configuration des terrains ne sont pas comparables. Philippe relativise car la question ne se pose pas en termes de transaction financière. Jean-Michel GONI le rejoint là-dessus. Jean-Paul ITURBURUA propose que le service du Domaine procède également à l'évaluation des terrains de Gerasto.

Isabelle ARLUCIAGA note que le problème est le GR 10. Le Maire indique que ce ne sera pas le cas dans la mesure où les surfaces impactées par le GR 10 ne seront pas vendues.

Le dossier sera reconsidéré après arpentage et estimations.

– **Migrants** : comme convenu précédemment la commune avait transmis un courrier à l'UGECAM afin que cet organisme étudie le principe de mettre à disposition les locaux de la Nive pour l'accueil de migrants. La réponse de l'UGECAM a été transmise à chaque élu.

Il propose à Denise MACHICOTE-POEYDESSUS de faire un point du dossier. Cette dernière indique que s'agissant de l'hébergement il n'y a aucun nouvel élément de la part de l'Etat.

Le CCAS doit se réunir le 9 mai prochain et elle propose aux élus, au terme du conseil d'administration, de débattre avec les membres du CCAS de cette question des migrants. Une convocation précisant l'heure sera transmise à chaque conseiller municipal.

## INFORMATIONS

- Un marchand ambulant de pizza va s'installer chaque jeudi sur le parking de chez Beñat (initialement la demande avait été faite à la Mairie mais faute de branchement électrique le stationnement a été déplacé sur le domaine privé).

- Festival ELEPIKA : à l'initiative de la Communauté de Communes un festival en langue basque dans les bibliothèques et médiathèques du territoire va se dérouler du 13 mai au 21 mai 2016.

Le mercredi 18 mai la bibliothèque d'Ixassou va accueillir la compagnie **ELEKA**. Chaque conseiller a du reste reçu l'invitation et le programme.

- Concours « Couleurs en Campagne » week-end des 7 et 8 mai : Pierre HARISPOUROU fait le point de l'organisation et cale le « planning » des élus.

- Trial : le Maire indique que cette manifestation va se dérouler les 7 et 8 mai. Il précise que ce matin encore une réunion avec les services de secours et la sécurité s'est déroulée en Mairie. Isabelle ARLUCIAGA s'inquiète de savoir si la situation a été réglée entre les organisateurs et les 2 restaurateurs. Le maire précise que l'organisation quant à la circulation au Pas-de-Roland a été cadrée. Bernadette BORTHURY indique pour sa part que l'organisation n'a pas complètement cadré les choses en ce sens que des habitants de Gibelarte ne disposent pas de laisser-passer. Le Maire lui indique que des déviations sont en place. Nathalie AGUERRE BOUVIER indique ne pas être informée. Denise MACHICOTE POEYDESSUS précise que les riverains concernés par la fermeture de la route ont été informés par les organisateurs, Bernadette BORTHURY déplore que cela n'ait été fait que pour les riverains du Laxia. Pierre HARISPOUROU précise que Nathalie AGUERRE BOUVIER n'est pas concernée par la fermeture de la route qui est prévue au-delà de sa propriété.

- Cérémonie du 15 mai au Mémorial « Afrique du Nord » : le Maire informe les élus de la cérémonie annuelle.

## QUESTION ORALE

Le Maire donne lecture de la question de Bernadette BORTHURY portant sur le bus scolaire du mercredi qui transporte les enfants de l'école au Centre de Loisirs de Cambo.

Cette dernière dénonce que la commission « école » ait décidé que ce service devienne à la rentrée un service payant sans que cela ne soit discuté en conseil municipal.

Le Maire indique que c'est la commission qui a décidé d'instaurer ce service et non le Conseil Municipal. Bernadette BORTHURY précise toutefois que le sujet a été abordé par 2 fois en Conseil et que la gratuité du service a été précisée lors de la séance du 20 août 2014.

Le Maire note que ce service a fonctionné avec la Commune de Louhossoa lors de l'année scolaire 2014-2015 puis a été confirmé par la seule commune d'Ixassou pour cette année scolaire. Il dénonce que cette année on ait enregistré un véritable « effet de yoyo » en termes d'effectifs ce qui a nécessité après la mise en place d'un taxi le recours au bus pour finalement enregistrer à nouveau des effectifs au plus bas. Par ailleurs il précise que désormais tous les services de transport scolaire seront payants et les parents devront payer en début d'année. De plus il relève qu'Ixassou est la seule commune qui ait instauré pareil service.

Bernadette BORTHURY note que si cette question n'a pas fait l'objet d'un vote en conseil il n'en demeure pas moins qu'elle a été discutée et que la gratuité a été actée en conseil. Elle relève que si la décision de la commission s'applique le coût représentera 50 € pour les parents en début d'année. Le Maire indique que la scolarité du mercredi s'est imposée à la commune et qu'il ne revient pas à la commune d'en assumer les conséquences : comment font les autres écoles, comment font les parents dans les autres communes ?

Françoise CATELIN LARRE intervient en notant que le problème ne se pose pas dans ces termes. Les membres de la commission « école » ont pris cette décision pour responsabiliser les parents et leur rappeler qu'il ne s'agit pas d'un service à la carte.

Bernadette BORTHURY entend bien le problème par contre elle note que dans le cas présent on pénalise avec l'argent et dans d'autres situations on n'applique pas les arrêtés de police et on ne verbalise pas (ex. du stationnement).

Philippe LASCARAY relève qu'il s'agit d'un service rendu aux villageois que la Commune peut effectivement prendre en charge compte tenu de son budget confortable. Isabelle ARLUCIAGA souhaite lui faire toucher du doigt la difficulté de fonctionnement du service : la Commune a contracté un taxi compte tenu du faible nombre d'inscrits, puis a dû avoir recours à un bus pour retomber aujourd'hui sur un effectif de 5 puis 2 enfants.

Denise MACHICOTE POEYDESSUS relève toute la difficulté de l'organisation de ce service et les coûts mobilisés.

Bernadette BORTHURY en convient et note qu'il serait plus opportun de demander un engagement sur un trimestre et non sur l'année. Denise MACHICOTE POEYDESSUS et les membres de la commission la rejoignent sur ce point et Isabelle ARLUCIAGA relève qu'il s'agissait plus d'arrêter un principe. Il est convenu que la commission en rediscute.

Le Maire lève la séance. Nathalie AGUERRE BOUVIER souhaite pour conclure solliciter l'envoi de chaque compte-rendu de commissions à l'ensemble des élus et non aux seuls membres. A ce propos Bernadette BORTHURY note que Jean-Michel GOÑI procède à ces envois et que cela est très intéressant.

Principe acté.